

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette  
tenue le 18 septembre 2023, à 18h30, à la salle du conseil,  
située au 663, chemin Frontière Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Natasha Pagé	Directrice générale
	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière
Est absente :	Julie Cyr	Conseillère

Les membres présents forment le quorum.

#### **2023-009-179 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18H31 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M<sup>me</sup> Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

#### **2023-09-180 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

#### **2023-09-181 - OCTROI CONTRAT POUR LE PROJET : 232710052301 RESURFAÇAGE ET RÉFECTION DE DIVERSES RUES**

Quatre soumissionnaires :

Pavages D'Amour inc : 822 388,58 \$  
Sintra inc : 911 086,92 \$  
Eurovia Québec Construction inc. : 1 084 999,24 \$  
Roxboro : 1 085 000,00\$

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers que suite à la recommandation de la FQM (Fédération québécoise des Municipalités) d'octroyer le contrat pour le resurfaçage et la réfection de diverses rues à Pavages d'Amour inc. au coût de 822 388,58 \$.

#### **2023-09-182 - RÉOLUTION POUR L'OCTROI DU MANDAT À LA FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET DE LABORATOIRE ;**

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

d'accepter la soumission au montant estimé de 43 500.00 \$, pour la surveillance des travaux, qui sera effectuée sur les rues Penville Baie, Saint-André, Jules Alarie, chemin Sainte-Claire et Saint-Philippe ainsi que divers travaux de réparation.

**2023-09-183 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2023-09-184 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18 h 40.

M<sup>me</sup> Natasha Pagé  
Directrice générale

M. Patrick Bousez  
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.